

RETRAITE A POINTS C'EST PERDRE SA VIE A LA GAGNER

Le mouvement de grève Ratp et SNCF, après plus de 45 jours de grève, prend de nouvelles formes. Le mécontentement est intact, et ce mouvement sans précédent a permis d'exprimer le rejet général de cette pseudo réforme. Le vernis d'une diminution programmée de nos retraites poussera ceux qui en ont les moyens à acheter des retraites par capitalisation. Les autres, les pauvres, ils peuvent crever, de toute façon, à 64 ans bon nombre seront déjà trop usés....

D'autres secteurs sont aussi en lutte, à l'image des danseurs, orchestres et chœurs de l'Opéra de Paris, des employés des Musées, de Radio France, des Hôpitaux qui eux sont en mouvement depuis plus de six mois. Des employés de l'énergie qui poursuivent leurs action de coupure sauvage de courant sur les entreprises et administrations (comme sur Orly et Rungis mardi 21 janvier) ; les 70 000 avocats, les Ports et docks, la Banque de France...

Dans l'aérien, les navigants se battent pour le maintien de leur caisse complémentaire mise en péril.

Au sol, nous avons toutes les raisons de nous mobiliser :

Contre ce régime à points qui pénalisera tous, quel que soit l'âge, quelle que soit la situation. La retraite en points, c'est l'outil pour baisser la valeur du point et donc toutes les retraites !

L'exemple le plus frappant est dès la mise en œuvre de cette réforme (en 2022) les plus hauts salaires ne cotiseront plus au-dessus de 10 000€ par mois qu'à 2.8% au lieu de 28%, ce qui obligera ces 300 000 hauts cadres à se tourner vers la capitalisation (dont le fameux fonds de pension Black Rock).

Plus grave, ces 300 000 cotisations salariales et patronales vont manquer au système général et créer un trou immédiat de 4.2 milliards d'euros par an ! Comment compenser ce trou ? Soit on augmente les cotisations, soit on diminue les retraites, soit on recule l'âge de la retraite...

Patronat et gouvernement veulent continuer à baisser les cotisations patronales...

Ce sera donc les salariés qui vont payer l'addition !

La pénibilité n'est toujours pas prise en compte pour la plupart des métiers : seul le travail de nuit, et encore il faut travailler au moins 25 ans de nuit (et avoir une espérance de vie moyenne de 10 ans inférieure aux autres) pour avoir un départ anticipé de 2 ans : 62 au lieu de 64 ?

Il faut élargir les critères : travail en horaires décalés, bruit, poussières et produits toxiques, postures pénibles et porte de charges... et que cette reconnaissance ne soit pas soumise à des critères patronaux comme dans les précédentes lois, impossibles à atteindre....

Et obtenir un départ à 55 ans pour pénibilité !

La mobilisation continue,

Tous en grève vendredi 24 janvier de 1h à 24 h Manifestation 11H République

Le préavis de grève court jusqu'au 1 février, la lutte sera dure, ne lâchons rien, nous vaincrons !